



Comité Associations Session d'échanges inter-associations

Vous trouverez ci-après le Compte rendu de notre session du 25/11/2020.

Si vous ne retrouvez pas les expériences échangées ou que vous en avez d'autres à partager n'hésitez pas à nous envoyer un mail à l'adresse du Comité (comite_associations@iesf.fr).

1- introduction ou invitation à se remettre en question ([cf. article ici](#)),

Cet article, provocateur en diable, a permis de faire émerger des points de vue intéressants :

- Nous devons tous le reconnaître nous sommes à l'orée d'un changement de paradigme,
- Les réseaux sociaux font de la concurrence aux associations, prise de parole facile et non contrôlée, gratuité,
- Pourtant certains cherchent à faire du business avec les alumni, quitte à s'appropriier (voler) des fichiers,
- Les relations entre associations et écoles sont toujours évolutives et dépendantes des personnes en vis-à-vis mais il est nécessaire qu'elles soient bonnes mais la mise en évidence des valeurs communes entre école et association, voire fondation, est un moyen de rendre plus efficace les relations avec l'école. La formalisation de la relation entre l'école et l'association est aussi un moyen de la pérenniser.

2- la richesse du débat rend difficile un rapport exhaustif de tous les échanges mais j'ai noté :

- Le constat est général il est **difficile de mobiliser les étudiants et les jeunes diplômés** (certains exemples de rajeunissement des instances tournent court !) mais les informer et les mobiliser dès les premières semaines de leur présence à l'école reste une nécessité (information par des jeunes (les jeunes parlent aux jeunes), intégration aux événements de l'association, aide au projet professionnel, à la recherche de stage ou de premier emploi, parrainage, mentorat, tutorat...). A noter que la participation à l'association des diplômés est très dépendante de l'ambiance amicale et solidaire de la promotion pendant son parcours étudiant.
- **L'annuaire papier** souvent critiqué comme un outil ancien concurrencé par les répertoires en lignes, difficile à financer par les entreprises qui ont maintenant d'autres pratiques pour attirer les ingénieurs (notamment forums organisés par les écoles) reste pour certaines associations conservées à coût zéro voire source de revenus. *Être listé dans un annuaire peut-être un sentiment de fierté pour un Ingénieur voire un étudiant,*
- **La cotisation à vie** souvent envisagée pour pallier la perte des cotisants, réglée soit dans les frais de scolarité, soit demandée lors de la remise du diplôme soit au cours du cursus professionnel n'est pas toujours une solution complètement satisfaisante pour l'engagement ou simplement l'intérêt des diplômés à participer à la vie de l'association. Des retours en arrière ont été faits par certaines associations. D'autres propositions, telle que 5 ans de cotisations pour 3 années payées pour les jeunes diplômés, ou encore cotisation valable pour l'année suivante, n+1, si elle est réglée l'année pendant le dernier trimestre de l'année n. Être une association d'intérêt public, permettant une



réduction fiscale est une solution de plus en plus difficile à faire passer compte tenu de la réglementation.

- Les autres **moyens de financement** ou d'incitation à la cotisation restent les services payants proposés à des tarifs différenciés pour les cotisants et les non-cotisants : par exemple l'offre Labellis appuyée sur le répertoire IESF...
- La **poursuite des activités** rassemblant les diplômés ou les étudiants, même pendant la pandémie via la visio et autres webinaires. Le networking informel avec une ou deux personnes orientant les échanges sur un sujet concernant plusieurs participants, permet de garder une certaine vitalité et intérêt pour l'association.
- Une **offre de formation**, plus particulièrement en ligne, comme certaines associations le proposent, sur les domaines qui ne sont pas enseignés dans les écoles d'ingénieurs ou qui évoluent très vite, pourraient être proposée aux alumni en direct ou indirectement via des organismes de formation.

Ce compte rendu sera posté sur la page dédiée au Comité Associations du site IESF.

Bien cordialement